

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 16 MAI 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Monsieur LE PROVOST Guy, Madame PICOUAYS Jacqueline, Madame LEBRET Dominique, Madame MENARD Vanessa, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur HAUTIERE Ludovic, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier.

Etaient absents : Monsieur BAILLEHAICHE Jacky pouvoir à Monsieur Claude LE BORGNE, Monsieur MAILLARD pouvoir à Monsieur YVART Didier, Madame PONCEL Sylvie pouvoir à Madame PICOUAYS Jacqueline, Monsieur HAUTIERE Ludovic

Secrétaire de séance : Madame AMBROISE Fabienne

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la vente de la vieille remorque de marque JENTIL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter la question n°13.

URBANISME ET TRAVAUX

Délibération du 8 février 2018 – vente du hangar de Bel Air

Le conseil municipal autorise la vente de 3604 m² avec le bâtiment à la SCI DINAN LEISURE AVIATION faisant partie de la parcelle B 2264 en cours de modification parcellaire, pour un montant net vendeur de 6 200 €.

Convention instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération

Le conseil municipal :

- Approuve pour l'année 2018 le principe de facturation des prestations dispensées par le service instruction de Dinan Agglomération en matière d'autorisation d'occupation du sol aux communes selon la clé de répartition 20% population Dotation Globale Fonctionnement, 80 % nombre d'actes instruits en 2018.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Validation du plan d'aménagement du cimetière

Le conseil municipal

- Approuve le plan d'aménagement du cimetière.
- Décide de mettre le maximum d'allées y compris les transversales en béton désactivé et de prééquiper 15 caves urnes.

FINANCES

Décisions modificatives

Le conseil municipal :

- Approuve les décisions modificatives suivantes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP2018	A INSCRIRE	DIFFERENCE
731111 taxes foncières et habitations		700 000,00 €	722 392,00 €	22 392,00 €
7411 Dotation forfaitaire		360 000,00 €	360 317,00 €	317,00 €
74121 Dotation solidarité rurale		90 000,00 €	109 477,00 €	19 477,00 €
74127 Dotation nationale de péréquation		70 000,00 €	87 340,00 €	17 340,00 €
74834 compensation taxes foncières		4 700,00 €	4 166,00 €	-534,00 €
74835 compensation taxes habitations		48 000,00 €	52 559,00 €	4 559,00 €
TOTAL		1 272 700,00 €	1 336 251,00 €	63 551,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		A AFFECTER
6226	Honoraire	5000,00 €
23	Virement à la section investissement	58 551,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		A AFFECTER
OPERATIONS		
110/2315	VOIRIE (Beaubourg et Les Planches)	20 000,00 €
115/2312	CIMETIERE	29 051,00 €
106/2188	MATERIEL (étagères + table ping-pong)	1 500,00 €
139/2315	RUE DU STADE	8 000,00 €
TOTAL		58 551,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
21	Virement de la section fonctionnement	58 551,00 €

Admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide de mettre la somme de 345,37 € en non-valeur.

AFFAIRES GENERALES

Convention de lutte contre les frelons asiatiques

Le conseil municipal :

- Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.
- Accepte la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté.

Télétransmission des actes

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes.

Délégué à la protection des données

Le conseil municipal décide de retirer cette question de l'ordre du jour.

Avis sur un projet de résidence sénior

Le conseil municipal est favorable au projet et décide de nommer un groupe de travail composé de Madame RAULT, Madame PICOUAYS, Madame BOTREL, Madame LEBRETON.

Nomination de l'espace aménagé aux résidences Genêts, Bruyères, Korrigans.

Le conseil municipal valide la proposition de l'association du quartier et nomme le nouvel espace aménagé « Square des Pins ».

Présentation du projet espace bien-être

Le conseil municipal valide le projet qui se situera sur la partie haute du chemin autour de l'étang du Val-Drouet. Deux pôles de trois agrès seront créés : balance, ski de fond et ascenseur push et pull, rameur, patineur et twist surf.

PERSONNEL

Avancements de grade et modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal :

- Décide de nommer les agents ci-dessus.
- D'ouvrir 3 postes au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (DHS d'agents concernés) et 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe temps complet.
- De fermer 3 grades : d'adjoint technique 2^{ème} classe temps non complet et 1 grade : d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet.

Vente de la remorque de marque JENTIL

Le conseil municipal décide de vendre dans l'état la vieille remorque de marque JENTIL pour un montant de 100 €.

INFORMATIONS

Journée citoyenne du 26 Mai

Tribunal Grande Instance de Saint-Malo : compte rendu d'audience du 17 avril 2018.